

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MAI 2025**

N°015

<b>MODIFICATION DES HORAIRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE DES CLASSES</b>			
<b>OBJET :</b>	<b>ÉCOLE MATERNELLE JEAN MACE RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026</b>		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** M. BES donne pouvoir à Mme CHESA, M. AUDIER donne pouvoir à M. CAMBON, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT :** Mme KERRINCKX.

**ABSENT EXCUSE :** M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Afin de faciliter les déplacements des familles ayant des fratries réparties entre l'école maternelle Jean Macé et l'école primaire Les Troubadours, la direction de l'école Jean Macé propose de modifier les horaires d'accueil et de sortie des élèves, laissant le temps aux parents d'aller d'une école à l'autre.

Un sondage a été réalisé sur la base d'un questionnaire adressé aux familles pour l'adoption des horaires suivants : 8h45-11h45 et 13h45-16h45 (au lieu de 9h00-12h00 et 14h00-17h00).

Les résultats sont les suivants :

- Sur les 26 élèves inscrits de la Toute Petite Section (TPS) à la Grande section (GS), 100% des 17 familles ont répondu. Sur ces 17 familles, 12 (ce qui représente 70%) ont répondu favorablement aux changements d'horaires et 5 (ce qui représente 30%) défavorablement.

Le Conseil d'école, réuni le 28 janvier 2025 a donné un avis favorable à ces nouveaux horaires à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2025.

L'article L521-3 du Code de l'Education prévoit que « *Le maire peut, après avis de l'autorité scolaire responsable, modifier les heures d'entrée et de sortie des établissements d'enseignement en raison des circonstances locales.* »

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à appliquer les nouveaux horaires proposés dès la rentrée scolaire 2025/2026.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24721-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

Publication : 03/06/2025